

Monsieur Floréal PINOS
DSC-CFDT-ASF
340, rue de la cité d'Endrausse
34400 Lunel

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur le délégué syndical central,

Je fais suite à votre courrier du 14 janvier 2009 relatif au dédoublement de l'autoroute au droit de Montpellier.

Vous me faites part de vos inquiétudes quant à l'avenir des salariés affectés au futur PC de Montpellier, suite à un article paru dans la presse régionale traitant du dédoublement de l'A9 au droit de Montpellier.

Je vous indique qu'à ce jour et à notre connaissance, aucune nouvelle position officielle n'a été prise par l'Etat au sujet de cette opération.

En outre, je tiens à souligner que la mise en place et l'implantation du PC de Montpellier ne sont pas nécessairement liées au seul projet de dédoublement de l'A9 à Montpellier.

L'avenant n°1 à la convention d'entreprise relative à la filière télécom et l'avenir des salariés amenés à travailler sur le PC de Montpellier restent pleinement en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué syndical central, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre Anjoiras

Rueil-Malmaison,
le 26 janvier 2009

Objet :
votre courrier
du 14 janvier 2009

n/réf. :
PA/ DRH/RSJ n°09.07

Copie :

- J. Costantino - DRH
- S. Fraisse - DESE